

Kellogg's TAKE A PIC SHARE ON INSTAGRAM AND WIN



Conditions générales complètes

Les présentes conditions générales prévalent sur toute autre communication, y compris les publicités et les documents promotionnels, en cas de litige ou d'incohérence. Les règles de participation sont considérées comme faisant partie intégrante des présentes conditions générales. En participant à cette offre, tous les participants seront réputés avoir accepté les présentes conditions générales.

Veuillez conserver un exemplaire de ce document pour information.

Organisateur : KELLOGG (Deutschland) GmbH, Burchardstraße 14, 20095 Hambourg, Allemagne.

NE PAS ENVOYER VOTRE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.

Admissibilité

- 1) Cette offre est réservée aux participants de 18 ans et plus résidant en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Suède, en Finlande, en Norvège et au Danemark.
- 2) Sont exclus de cette offre, les employés de Kellogg (Deutschland) GmbH (« l'Organisateur ») et leur famille, les membres de ses sociétés affiliées, des distributeurs et des agences liés à l'offre ainsi que toute personne entretenant un lien professionnel avec la présente offre.
- 3) Un accès à Internet et un compte Instagram sont requis. Jeu gratuit sans obligation d'achat.
- 4) Chaque participant est limité à une publication par jour. Toute personne qui essaierait de contourner cette règle en modifiant ses informations, par exemple en créant plusieurs comptes Instagram, sera disqualifiée. Les participations de masse réalisées par des groupes commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tiers ne seront pas acceptées. S'il apparaît qu'un participant publie le même contenu à plusieurs reprises ou utilise un ou plusieurs ordinateurs pour contourner cette règle, à l'aide d'un « script », par « force brute » ou par toute méthode automatisée, les participations concernées seront disqualifiées et ne pourront se voir attribuer un prix.

Période promotionnelle

- 5) L'offre est valable du 01/04/2019 au 30/09/2019.

Règles de participation

- 6) Les participants doivent publier sur leur compte Instagram une photo de leur bol de petit déjeuner Kellogg's avec le hashtag #mykelloggsmoment.
- 7) Les participants qui fournissent des informations erronées ou qui jouent pour le compte d'une tierce personne seront disqualifiés, à la discrétion de l'Organisateur.
- 8) Pour que les participations soient validées, les participants doivent impérativement posséder un compte Instagram public. Les comptes privés ne sont pas accessibles et ne peuvent donc pas être retenus.
- 9) De nombreux facteurs échappant au contrôle de l'Organisateur peuvent avoir une incidence sur le bon fonctionnement d'Instagram. L'Organisateur ne peut donc pas garantir un accès permanent et sécurisé à cette plateforme.
- 10) Les participations incomplètes, illisibles, comprenant une erreur de destinataire ou hors délai ne seront pas prises en compte. Une preuve d'envoi ne pourra être considérée comme un accusé de réception. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de participation incomplète, égarée ou soumise hors délai en raison de difficultés techniques ou pour toute autre raison.
- 11) L'Organisateur assure le suivi des participations à cette offre. Si l'une des participations ou l'une des publications précédentes du candidat est ou peut être considérée comme irrespectueuse à l'égard des autres membres de la communauté Instagram, ou si elle comprend un élément qui pourrait les offenser ou leur porter atteinte, les participations du candidat seront invalidées. L'utilisation de Facebook, d'Instagram et de Twitter est régie par les

conditions générales d'utilisation indiquées ci-dessous :

Instagram : <https://help.instagram.com/478745558852511>

12) Les participations seront considérées comme non valables si l'une des publications du candidat :

- a. comprend des contenus diffamatoires, malveillants, indécents ou déplacés ;
- b. porte atteinte à la réputation de Kellogg's et/ou de ses produits ;
- c. fait apparaître le nom d'une personne sans son autorisation explicite ; ou
- d. de l'avis raisonnable de l'Organisateur, constitue un délit majeur ou de grande ampleur (au regard du nombre de vues ou des règles en vigueur dans la communauté).

13) En participant à cette offre, les candidats cèdent à l'Organisateur et à ses sociétés affiliées le droit exclusif, permanent et irrévocable d'utiliser, de reproduire, de rephotographier, de modifier, d'adapter, de publier et de diffuser leur participation, à titre gratuit et dans le monde entier, sur tout type de supports, sans compensation, restriction d'utilisation, attribution ni responsabilité. Ce droit comprend notamment la republication de la participation originale ou retouchée du candidat sur les comptes Instagram ou Facebook de l'Organisateur ou sur tout autres types de réseaux sociaux ; et/ou l'impression professionnelle de la participation sur des emballages ou sur d'autres supports. Les participants affirment disposer des droits moraux sur leurs participations et s'engagent à ne pas les revendiquer. Les participants garantissent que leurs publications ne sont pas soumises à des droits d'auteur, qu'elles sont leur création originale et qu'elles ne constituent pas une reproduction complète ou partielle d'une création d'un tiers et qu'ils sont parfaitement habilités à céder ces droits. Les participants garantissent également que toute personne qui apparaît sur les publications, le cas échéant, a donné son accord explicite et/ou que tout enfant (moins de 18 ans) dispose de l'autorisation de ses parents ou de ses tuteurs.

Les cadeaux

14) Les cadeaux suivants sont mis en jeu :

- a. 5 cadeaux principaux comprenant
 - i. une séance photo professionnelle reproduisant la participation récompensée, qui se tiendra le 16/11/2019 (le transport, le petit déjeuner et l'hébergement sont pris en charge comme détaillé dans l'article 16) et
 - ii. l'impression de la photographie professionnelle sur l'un des produits Kellogg's porteurs de l'offre pour une période limitée (produit Kellogg's et période d'affichage déterminés à la seule discrétion de l'Organisateur ; l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner une photographie professionnelle qui ne serait pas la reproduction exacte de la photographie récompensée).
- b. 10 cadeaux quotidiens comprenant un bol de petit déjeuner Kellogg's et trois (3) produits aléatoires de petit déjeuner Kellogg's.

15) Les cadeaux ne peuvent être cédés ni remboursés, partiellement ou dans leur totalité.

16) Chaque cadeau principal comprend le transport, l'hébergement et le petit déjeuner pour une séance photo tenue à Hambourg, tel que détaillé ci-dessous et sous réserve de disponibilité :

- a. Un billet aller-retour adulte en classe économique pour se rendre sur le lieu de la séance photo à Hambourg (avion/train/bus/taxi - à déterminer à la seule discrétion de l'Organisateur) depuis un aéroport, une gare ferroviaire ou une gare routière pour destinations internationales dans le pays de résidence du gagnant (l'un des pays cités à l'article 1), jusqu'à l'aéroport ou à la gare principale d'Hambourg, dans la limite de 1 500 €, bagage en soute et choix des sièges inclus.
- b. Hébergement dans un hôtel d'Hambourg sélectionné par l'Organisateur, pour une personne pendant deux nuits, du 15/11/2019 au 17/11/2019 (petit déjeuner inclus).
- c. Brunch le dimanche 17/11/2019 avec l'ensemble des gagnants.
- d. Taxi depuis l'aéroport jusqu'à l'hôtel et depuis l'hôtel jusqu'à l'aéroport.

Si les participants souhaitent prolonger leur séjour ou être accompagnés d'une seconde personne, ils sont invités à prendre eux-mêmes les dispositions nécessaires (réservation d'hôtel, de vols etc.) et à prendre en charge les frais d'hôtel et de transport supplémentaires.

17) Aucune compensation financière et aucun remboursement ne sera proposé en cas de non-utilisation d'une partie du cadeau, sauf accord spécifique établi entre l'Organisateur et le gagnant. En cas d'événements indépendants de sa volonté, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer le cadeau du gagnant par un cadeau de valeur égale ou supérieure.

18) Le cadeau principal n'inclut, sauf indication contraire, ni le transport depuis le domicile jusqu'à l'aéroport, ni les pourboires, ni aucuns autres frais de transport. Il ne comprend aucune dépense de nature personnelle qui n'aurait pas été précisée au gagnant au préalable.

19) Les frais et les démarches de passeport et de visa sont à la charge du gagnant. L'Organisateur ou la société chargée de l'exécution de l'offre ne peuvent être tenus responsables de la non-obtention des documents de voyage nécessaires.

20) Aucune assurance de voyage complète n'est incluse dans le cadeau principal. Il appartient au gagnant de souscrire une assurance s'il le souhaite.

21) L'Organisateur et la société chargée de l'exécution de l'offre déclinent toute responsabilité en cas de

modification ou d'annulation des hôtels, visites ou transports. Dans une telle éventualité, la société chargée de l'exécution de l'offre s'efforcera de proposer une alternative adaptée.

Sélection des gagnants et annonce des résultats

- 22)** Les gagnants des cadeaux principaux seront sélectionnés le 10/10/2019.
- 23)** Les gagnants des cadeaux quotidiens seront sélectionnés chaque jour.
- 24)** Les photographies gagnantes seront sélectionnées par un jury indépendant, selon des critères tels que la créativité, le succès auprès des internautes et la qualité de la photographie.
- 25)** Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram, dans un délai de 72 heures après la sélection. Ils devront ensuite transmettre des informations personnelles afin de recevoir leur cadeau. Les informations personnelles du gagnant seront traitées conformément à l'article 40.
- 26)** Chaque gagnant quotidien dispose de 30 jours pour répondre après l'annonce des résultats. Passé ce délai, son cadeau sera perdu. Aucun gagnant de réserve ne sera sélectionné.
- 27)** Chaque gagnant principal dispose de 3 jours pour répondre après l'annonce des résultats. Passé ce délai, son cadeau sera proposé à un gagnant de réserve. La même règle s'applique si le gagnant de réserve ne répond pas dans un délai de 3 jours après l'annonce des résultats. L'Organisateur se réserve le droit (sans toutefois y être obligé) de supprimer un cadeau principal si 2 gagnants de réserve n'ont pas répondu dans le délai imparti.
- 28)** Les gagnants du cadeau principal devront confirmer dans leur réponse qu'ils sont disponibles pour participer à la séance photo du 16/11/2019. Si un gagnant du cadeau principal est indisponible, son cadeau sera proposé à un gagnant de réserve. Si un gagnant du cadeau principal, qui avait confirmé sa participation, n'est plus en mesure par la suite de faire le voyage ou de participer à la séance photo à la date indiquée ci-dessus, son cadeau sera annulé et ne sera pas proposé à un autre gagnant.

Remise des cadeaux

- 29)** Gagnants des cadeaux principaux : Veuillez compter jusqu'à 240 jours pour la mise en place des cadeaux principaux. Veuillez compter jusqu'à 14 jours pour l'envoi des informations relatives aux cadeaux principaux (par exemple : informations sur la séance photo, le voyage et l'hébergement, les paquets de Kellogg's sur lesquels sera imprimée la photographie), même si l'Organisateur mettra tout en œuvre pour vous les communiquer avant ce délai. La mise en place des cadeaux dépend des disponibilités des professionnels impliqués et du planning de l'Organisateur. Elle pourra être amenée à changer après la notification du résultat.
- 30)** Gagnants des cadeaux quotidiens : Veuillez compter jusqu'à 90 jours pour la livraison du cadeau du jour, même si l'Organisateur mettra tout en œuvre pour vous l'envoyer 28 jours maximum après votre sélection.

Général

- 31)** L'Organisateur n'est pas responsable des actes et des manquements de fournisseurs tiers, mais il s'efforcera de proposer des solutions en cas de difficultés.
- 32)** La décision de l'Organisateur sur toute question relative à l'offre est définitive.
- 33)** Si, pour quelque motif que ce soit, l'offre ne peut se dérouler comme prévu, en raison par exemple d'un virus informatique, d'une panne réseau, d'un bug, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de problèmes techniques ou de tout autre événement échappant au contrôle de l'Organisateur, ayant pour conséquence de corrompre ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours, l'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de suspendre, à son entière discrétion, l'offre ou de disqualifier toutes les participations impliquées. En cas d'acte, d'omission, d'événement ou de circonstances échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur et empêchant ce dernier de se conformer aux présentes conditions générales, l'Organisateur ne sera tenu pour responsable d'aucune inexécution ni d'aucun retard dans l'exécution de son obligation.
- 34)** L'Organisateur se réserve le droit de vérifier toutes les participations, en demandant notamment aux gagnants leur adresse et leur identité (à renvoyer dans un délai de 7 jours) et d'annuler l'attribution d'un prix, de refuser de le remettre, d'interdire une participation ultérieure et de disqualifier un participant lorsqu'il a en sa possession des informations l'amenant raisonnablement à penser que les présentes conditions générales ou les instructions liées aux modalités de participation n'ont pas été respectées, que le participant a bénéficié d'un avantage déloyal dans le cadre de sa participation ou qu'il a gagné par des moyens frauduleux.
- 35)** Les gagnants acceptent de participer à des activités publicitaires raisonnables, sur demande de l'Organisateur.
- 36)** L'Organisateur et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité en cas de perte (notamment pertes indirectes, pertes spéciales, pertes exceptionnelles ou pertes de bénéfices), de dépenses ou de dommages subis (qu'ils soient issus d'une négligence humaine ou non) par tout concurrent suite à sa participation, à son acceptation d'un cadeau ou à l'utilisation de ce cadeau. Ils conservent néanmoins la responsabilité minimale imposée par la loi (notamment en cas de blessures corporelles, de décès et de fraude).
- 37)** Cette offre n'est en aucun cas sponsorisée, soutenue ou gérée par/avec Instagram. En participant à cette

offre, tous les participants acceptent de ne soumettre aucune réclamation à Instagram. En participant à cette offre, tous les participants reconnaissent l'absence de responsabilité totale d'Instagram.

38) Si l'une des clauses du présent document était déclarée illégale, invalide ou inapplicable, elle serait supprimée de ces conditions générales. Les autres clauses resteraient en vigueur.

39) Cette offre est régie par le droit suisse. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Suisse et les participants se soumettent à cette dernière.

Protection des données personnelles

40) En participant à cette offre, les participants acceptent de fournir leurs données personnelles à l'Organisateur et aux tiers impliqués dans l'offre (tels que des agences impliquées dans la sélection des gagnants, l'annonce des résultats et la mise en place des cadeaux). Toute information recueillie sur les participants dans le cadre de cette offre sera traitée de manière confidentielle, conformément à la politique de protection de la vie privée de l'Organisateur. Elle sera uniquement utilisée pour la gestion de l'offre et à aucune autre fin sans accord explicite. La politique de protection de la vie privée de l'Organisateur est disponible sur son site Internet :

https://www.kelloggs.de/de_DE/privacy-policy.html